



PERMIS DE CONDUIRE « D » CONFORME AU REMC

Public et pré-requis:

Toute personne souhaitant conduire à titre personnel ou professionnel selon les réglementations en vigueur un véhicule affecté au transport de voyageurs pouvant transporter plus de huit personnes, conducteur non compris,

- Être titulaire du permis B en cours de validité,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de 5 ans,
- Être âgé d'au moins 24,
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé par sa préfecture pour les permis de conduire, (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Savoir lire et écrire la langue française,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Méthodes et moyens pédagogiques : explicative,

- démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
 - Véhicule adapté à l'enseignement,
 - Aires d'évolution spécialement aménagées,
 - Equipement de protection individuelle gilet de haute visibilité,
 - Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Moyens humains

Formation dispensée par des formateurs titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou Titre Professionnel Enseignant de la conduite et la sécurité routière

Validation :

Délivrance du permis de conduire catégorie D

Attestation de fin de formation

Durée :

70 à 105 Heures

Dates, lieux et cout :

Voir calendrier

OBJECTIFS :

Être capable de conduire un véhicule affecté au transport de personnes dont le nombre de places assises est supérieur à 9, dont celle du conducteur

PROGRAMME / CONTENU

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul,
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité,
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale : épreuve pratique par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière

à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 60 minutes et comprend :

- o L'épreuve Hors-Circulation (HC) composée de plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité. Pour être admis, vous devez obtenir plus de 13 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
- o Epreuve en circulation (CIR). Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen